



Lyon, 26 mars 2009

APRIL Mobilité accueille un guichet de gestion de la Caisse des Français à l'Étranger (CFE) dans ses locaux, pour faciliter les démarches administratives des expatriés

Soucieux d'améliorer la qualité de leurs services, APRIL Mobilité, spécialiste de la protection sociale à l'étranger et la Caisse des Français de l'Étranger se sont associés pour proposer à leurs assurés communs un guichet unique de gestion, installé dans les locaux d'APRIL Mobilité début 2009.

Ce guichet unique permet de centraliser en un seul et même lieu les demandes des adhérents à la CFE ayant souscrit leur assurance complémentaire auprès d'APRIL Mobilité.

Les assurés des 2 organismes bénéficient désormais d'un point de contact unique dès l'adhésion, qui facilite l'ensemble de leurs démarches administratives durant leur expatriation.

Un service associé à forte valeur ajoutée pour les assurés APRIL Mobilité

La création de ce nouveau service permet aux clients d'APRIL Mobilité :

- de bénéficier de formalités d'affiliation simplifiées : ils peuvent souscrire les contrats APRIL Mobilité en complément de la CFE (Magellan, Rubelles + et GME) et demander conjointement à être affiliés à la CFE, grâce à des formulaires de souscription spécifiques,
- d'avoir une seule adresse pour l'envoi de leurs courriers (demandes de remboursement, déclaration de changement de situation, transmission de nouvelles coordonnées bancaires...),
- d'utiliser un seul numéro de téléphone pour toutes demandes de précisions sur leurs remboursements ou les garanties de leurs contrats,
- de bénéficier de délais de remboursement plus rapides, grâce au traitement en un seul et même lieu des dossiers, part CFE et part complémentaire APRIL Mobilité.
- de recevoir un règlement groupé des parts CFE et APRIL Mobilité : APRIL Mobilité rembourse l'assuré pour son propre compte ainsi que celui de la CFE.



A propos d'APRIL Mobilité

APRIL Mobilité est depuis plus de 30 ans le **spécialiste de la protection sociale des personnes vivant hors de leur pays de nationalité**, pour des séjours de courte ou longue durée. APRIL Mobilité conçoit, gère et vend des solutions d'assurance pour des particuliers comme des entreprises, qu'ils soient voyageurs, étudiants à l'étranger, particuliers expatriés, étrangers séjournant en France, salariés et travailleurs indépendants en missions.

APRIL Mobilité propose des garanties frais de santé, assistance rapatriement, prévoyance, RC, bagages et bénéficie d'un réseau de 4 000 professionnels d'assurance en France et dans les D.R.O.M. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 11,01 millions d'euros en 2008.

A propos de la Caisse des Français à l'Étranger (CFE)

La CFE est une caisse privée proposant un système de couverture sociale (équivalente à la Sécurité sociale française) réservé aux Français expatriés, partout dans le monde.

Contact presse

Kaélia :

Marie-Charlotte Peltier : 04 72 00 35 83 / marie-charlotte.peltier@kaelia.fr